

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 12/06/2026La présidence a été assurée par M. Alain DUBREUCQ, Président, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Objet : Désignation des
membres élus d'Artois
Mobilités au sein du comité
de suivi du PDU (point 9)Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKÉ**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUENombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
5Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMELNombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
5Nombre total de
votants :
21Suppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCAAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 25/06/2026

Secrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIPublication
Le : 25/06/2026Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROPCertifié exécutoire
Le : 25/06/2026

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation des membres élus d'Artois Mobilités au sein du comité de suivi du PDU

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code des transports, et notamment les articles L1214-1 et suivants ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) d'Artois Mobilités adopté par délibération du comité syndical n° 2018/152 du 20 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019/45/CS du comité syndical du 26 juin 2019 portant mise en place du comité de suivi du Plan de Déplacements Urbains ;

Vu la délibération n°2024/05/CS du comité syndical du 22 février 2024 portant modification de la comitologie du Plan de Déplacements Urbains ;

Considérant qu'afin que le suivi du Plan de Déplacements Urbains soit assuré, un comité de suivi a été constitué pour veiller au plus près sa mise en application de ce document réglementaire d'urbanisme ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués du comité syndical qui seront amenés à siéger au sein de ce comité de suivi ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PROCÈDE à la désignation, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des membres du comité de suivi du PDU :

Titulaires :

- **M. David THELLIER (délégué CABBALR)**
- **M. Tony MOULIN (délégué CALL)**
- **M. Marcello DELLA FRANCA (délégué CAHC)**

Suppléants :

- **M. Sébastien DARRAS (délégué CABBALR)**
- **M. Maurice VISEUX (délégué CALL)**
- **Mme Valérie CUVILLIER (délégué CAHC)**

Article 2 : RAPELLE que ce comité se réunira lorsque l'état d'avancement des travaux de suivi du PDU le nécessitera et qu'outre les représentants d'Artois Mobilités, siégeront au sein de cette instance les représentants désignés par les agglomérations membres, les collectivités et organismes partenaires suivants :

- Les trois agglomérations membres d'Artois Mobilités :
 - Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, 1 représentant ;
 - Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, 1 représentant ;
 - Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, 1 représentant ;
- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, 1 représentant ;

- Le conseil régional des Hauts-de-France, 1 représentant ;
- Voies Navigables de France, 1 représentant ;
- Les services de l'État :
 - o DDTM du Pas-de-Calais, 1 représentant ;
 - o DREAL des Hauts-de-France, 1 représentant.
- Les représentants des autres organismes partenaires membres de droit du comité de suivi :
 - o L'Agence de la transition écologique (ADEME), direction régionale des Hauts-de-France ;
 - o L'Association Droit au Vélo (ADAV) ;
 - o La Mission Bassin Minier ;
 - o L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) ;
 - o Tadao (délégué) ;
 - o Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (SCoT LLHC) ;
 - o Le syndicat mixte des mobilités en Hauts-de-France (SMMHDF) ;
 - o La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIR Nord).

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.


Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités